



**FICHE DE RENSEIGNEMENT
DEMANDE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
A RETOURNER IMPERATIVEMENT 15 JOURS AVANT L'EMBAUCHE**

L'ENTREPRISE

Raison Sociale :
Adresse de l'établissement :
N° SIRET : Code APE : **Effectif** : Secteur d'activité : ..
Tel : Fax : Email :
Nom du Chef d'entreprise :
Régime social de l'entreprise : URSSAF MSA
Nom et adresse de la Caisse de Retraite complémentaire :
Convention Collective / n°IDCC :

L'APPRENTI

Nom – Prénom : Sexe : Masculin Féminin
Adresse :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nationalité : Tel : GSM :
Dernière classe fréquentée : **Etablissement** :
Diplôme obtenu :
Régime social : URSSAF MSA
Situation avant ce contrat : Scolarité Contrat d'apprentissage Autre situation :
Si déjà en contrat d'apprentissage : Chez le même employeur oui non
N° du précédent contrat : % du SMIC du dernier salaire perçu :
SI L'APPRENTI EST MINEUR :
Nom du Représentant légal : Père Mère Tuteur
Adresse :

LE CONTRAT

Date de début : Date de fin : **Durée hebdomadaire de travail** :
Salaire mensuel à l'embauche :
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non
Contrat d'apprentissage en cours dans l'entreprise : oui non
Avantage en nature à déduire du salaire brut : Nourriture : ...€ Logement : ...€ Total par mois : ...€

LA FORMATION

Diplôme préparé :
Centre de Formation :
Le Maître d'Apprentissage :
Nom – Prénom : Date de Naissance :
Diplômes ou titres obtenus :
Durée d'exercice du métier : Poste occupé :

Données nécessaires au traitement du dossier.

CADRE RESERVE AU SERVICE D'ENREGISTREMENT

Date envoi contrat : Date retour contrat :

Fiche à compléter et à nous retourner par fax : 04 95 54 44 47
par mail : m.castellani@ccihc.fr => 04.95.54.44.40-06.24.61.31.94 ou
c.mattei@ccihc.fr => 04.95.54.44.36 ou 07.88.04.92.02

CCI 2B – Sous réserve d'usage – Juin 2010

Ces informations sont destinées à la CCI 2B. Vous disposez d'un droit d'accès de modifications, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978). Pour l'exercer, adressez-vous à la CCI 2B.

LE ROLE DE VOTRE CCI

Depuis le 28 juillet 2006, Les CCI ont pour mission l'enregistrement initial des contrats d'apprentissage et, par conséquent, elles assurent aussi le suivi des contrats enregistrés (avenant, rupture...)

Votre CCI vous propose un soutien personnalisé dans votre démarche :

Constitution, gestion et suivi de votre dossier (Pré-saisi du contrat, gestion des différentes formalités, transmission aux organismes référents...)

LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AVEC VOTRE CCI :

Remplissez et retournez-nous le formulaire de demande ci-joint

La CCI vous fait parvenir votre contrat pré-rempli ⇒ signez le contrat en 3 exemplaires, ainsi que le futur apprenti et renvoyez les 3 exemplaires à la CCI, accompagné des pièces justificatives demandées en respectant les délais

Si le dossier est réputé complet, La CCI procède à l'enregistrement, vous retourne votre exemplaire et celui de l'apprenti et transmet une copie du contrat à l'ensemble des organismes concernés (DDTEFP pour validation, URSSAF, CNASEA, Caisse de Retraite Complémentaire, Centre de Formation)

Si le dossier est incomplet (information par courrier de la CCI), vous disposez de 15 jours pour régulariser la situation.

ATTENTION AUX DELAIS LIES A LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Délais de signature du contrat : 3 mois avant et 3 mois après le début du cycle de formation (sauf dérogation accordée par le Recteur d'Académie)
- Le contrat doit parvenir à l'organisme d'enregistrement dans les 5 jours qui suivent la signature.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Demande de contrat dûment remplie
- Certificat d'aptitude médicale
- Déclaration Unique à l'embauche
- Justificatif titre ou diplôme du Maître d'apprentissage
- Justificatif d'expérience professionnelle du Maître d'apprentissage
- Si l'apprenti est mineur la dérogation pour travaux sur machines dangereuses délivrée par l'Inspection du Travail ou à défaut la demande de dérogation
- Si l'apprenti est de nationalité étrangère, les documents exigés par la réglementation en vigueur
- La dérogation accordée par le Rectorat en cas de réduction ou d'allongement de la durée du contrat
- Mandat
- RIB de l'apprenti
- Copie pièce d'identité
- Fiche navette du CAD si formation au CFA de Furiani (04.95.59.20.35)

TARIFS

Prestation gratuite

N'HESITEZ PAS A NOUS CONSULTER POUR TOUTE QUESTION COMPLEMENTAIRE

QUI PEUT ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE ?

Le jeune est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage. Celui-ci est soit le chef de l'entreprise, soit l'un des salariés de l'entreprise. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le Centre de Formation.

Le Maître d'apprentissage doit :

- Etre majeur,
- Offrir toutes les garanties de moralités,
- Remplir les conditions de compétences, qui se définissent en terme de diplôme et d'années d'expériences, c'est-à-dire :

SOIT être titulaire d'un titre ou un diplôme au moins égal à celui préparé, et justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans en relation avec la qualification visée par ce diplôme ou ce titre

SOIT Justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en relation avec la qualification préparée par le jeune et d'un niveau minimal de qualification déterminé par le comité départemental de l'emploi.

SOIT Justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti après avis du recteur, du directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Faute de réponse dans un délai d'un mois suivant la saisine de l'autorité compétente, l'avis est réputé favorable.

L'employeur doit permettre au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le CFA ; il doit également veiller à ce que le maître d'apprentissage bénéficie de formations lui permettant d'exercer correctement sa mission et de suivre l'évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti et des diplômes qui les valident.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- Copies des titres ou diplômes
- Attestation du nombres d'années d'expérience